

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.) et (Arrêté du 02 mai 2005 modifié)	
ACCESSIBILITE	Formation Accessible aux Personnes en Situation de Handicap (nous contacter).	
OBJECTIF	Permettre au stagiaire de compléter ses connaissances en matière de réglementation, d'acquérir les compétences nécessaires aux fonctions d'un chef de service.	
DELAIS D'INSCRIPTION	Minimum 15 jours avant le 1 ^{er} jour de formation	
DATES DE FORMATION	Sur demande	
PRÉ-REQUIS	Diplôme de niveau 4 ou diplôme SSIAP2 / ERP2 / IGH2 avec 1 expérience minimale de 3 ans d'exercice SST, PSC1 ou PSE1 en cours de validité Habilitation électrique H0-B0 (prérequis à l'emploi)	
CONTENU	<p>1^{ère} Partie : LE FEU ET SES CONSEQUENCES Le feu Ecllosion et développement du feu Comportement au feu Réaction et résistance au feu Mise en œuvre des moyens d'extinction Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie 2ème Partie : LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS Matériaux de construction Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment Etude de plan Savoir se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie Outils d'analyse Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant 3ème Partie : LA REGLEMENTATION INCENDIE Organisation générale de la réglementation Expliquer la hiérarchie des normes Classement des bâtiments Classement d'un établissement en fonction de la réglementation Dispositions constructives et techniques Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiment Moyens de secours Appliquer les obligations réglementaires en matière de moyens de secours et plus particulièrement en matière de système de sécurité incendie Visites Disposition constructives, techniques et identification des installations de sécurité Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées Appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi au 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêté d'application</p>	<p>4ème Partie : GESTION DES RISQUES Analyse des risques Etre capable d'identifier les situations de risques de déclenchement d'incendie et d'accidents corporels Réalisation des travaux de sécurité Etre capable d'assurer le suivi et le bon achèvement des travaux Documents administratifs Connaître et mettre à jour les documents administratifs 5ème Partie : CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT Information de la hiérarchie Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport Vielle réglementaire Savoir actualiser ses connaissances de textes applicables 6ème Partie : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE Commission de sécurité Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles. 7ème Partie : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE Organiser le service Gestion du personnel et des moyens du service Exercer la fonction d'encadrement L'autorité dynamique Notion de droit du travail Le code du travail Notion de droit civil et Pénal Les Codes, Civil et Pénal 8ème Partie : LE BUDJET DU SERVICE SECURITE Suivi budgétaire du service Réalisation des budgets Fonction d'achat Savoir procéder à des achats courant Procéder à la passation de marché Fonction maintenance Les contrats de maintenance des installations sécurité</p>
MOYENS PÉDAGOGIQUES	Jeux de plans d'ERP et IGH Documentations et livrets complémentaires	Système de Sécurité Incendie (SSI) Catégorie A PC de sécurité
SANCTION	Diplôme SSIAP 3 délivré par le Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 02.05.2005 modifié)	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Mr Roger SANCHEZ	
TARIF	Nous contacter	